



AVIS PASSATION MARCHE PROCEDURE OUVERTE

Fourniture d'équipement de moyens de
calage pour la zone de carénage

Société :	LOIRE ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE
Adresse :	Centre marée – 44420 LA TURBALLE
Contact projet :	BOUSSARD Benoît
Fonction	Directeur d'exploitation
Tél :	07.88.60.39.75
Mail	benoit.boussard@lapp44.fr

Version :	2022
------------------	------

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	3
2	CONTEXTE	3
2.1	PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	3
2.2	PRESENTATION ET OBJECTIF DU PROJET	3
3	EXPRESSION DES BESOINS	3
4	DELAIS DE LIVRAISON	4
5	CONDITION DE FACTURATION	4

1 INTRODUCTION

Ce document a pour objectif de définir de manière synthétique un cadre concernant les besoins et les attentes de notre société concernant notre projet de fourniture de moyens de calage sur la partie de l'agrandissement de la zone de carénage.

Ce descriptif correspond à nos attentes, mais nous sommes à l'écoute de propositions, d'idées et de solutions complémentaires permettant la réussite de notre projet.

2 CONTEXTE

2.1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) « Loire Atlantique Pêche et Plaisance » a été créée en juillet 2010 afin de répondre à une délégation de service publique « DSP » pour la gestion des deux ports du Croisic et de La Turballe.

La SAEML a permis de regrouper deux sites (Le Croisic et La Turballe), deux activités (Pêche et Plaisance) et 3 concessions différentes. Depuis 2010, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance exploite les ports de La Turballe et Le Croisic et gère l'ensemble des activités : pêche, halles à marée, ports de plaisance et zone technique.

La ligne directrice est claire : développer des ports créateurs de valeur pour leur territoire d'assise. LAPP souhaite poursuivre dans cette voie en renforçant la performance économique et environnementale des ports via une offre service qualitative notamment sur la zone technique de réparation navale

2.2 PRESENTATION ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet concerne l'achat de moyens de calage afin d'équiper l'agrandissement de la zone de terre-plein (environ un hectare), suite aux travaux réalisés en 2021-2023 avec :

- 24 emplacements (pour élévateur 40T) - largeur 9 m
- 13 emplacements (pour élévateur 450T) - largeur 12,30 m

3 EXPRESSION DES BESOINS

Nous avons donc besoin de moyens de calage adaptés, pouvant être modulés suivant la taille et le poids des navires. Ils doivent pouvoir être transportables et réglables à différentes hauteurs de travail :

- De 96 à 146 cm (22 unités pour une CMU de 5 T)

- De 115 à 165 cm (22 unités pour une CMU de 5 T)
- De 144 à 229 cm (40 unités pour une CMU de 6 T)
- De 77 à 117 cm (20 unités pour une CMU de 10 T)
- De 48 à 64 cm (6 unités pour une CMU de 10 T)
- De 193 à 300 cm (12 unités pour une CMU de 10 T)
- De 193 à 300 cm (12 unités pour une CMU de 10 T)
- De 140 à 200 cm (18 unités pour une CMU de 20 T)
- De 170 à 280 cm (18 unités pour une CMU de 20 T)

Ils devront être fournis avec des traverses :

- Longueur 1765 mm (10 unités)
- Longueur 2255 mm (10 unités)
- Longueur 2510 mm (10 unités)
- Longueur 3210 mm (10 unités)
- Longueur 3700 mm (3 unités)
- Longueur 4900 mm (3 unités)

Il devra être proposé en complément :

- Des éléments fixes de hauteur 120 cm (10 unités)
- Des cales souples (20 unités pour une CMU de 3-15 T)
- Des cales dures en bois (10 unités, 30*30 pour une hauteur de 50 mm)

4 Délais de livraison

La date de livraison souhaitée est le 28 février 2023.

5 Condition de facturation

Seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées. Les offres seront analysées et classées au regard des critères prix (60 %) et valeur technique (40 %). Le prix est analysé au regard du prix forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise.

La SAEML Loire Atlantique Pêche Plaisance s'engage à verser l'ensemble du règlement à la commande.